

Liste des notaires apostoliques

Etablis par le pape ou investis par les évêques dans leurs diocèses, les notaires apostoliques sont chargés de rédiger uniquement les actes concernant les matières ecclésiastiques et leurs bénéfices. Leurs charges sont précaires et leurs actes, faute de garanties exécutoires, sont imparfaits. De plus, puisqu'ils n'ont pas de successeurs obligés à la conservation de leurs minutes, ces officiers ne se soucient pas de leur dépôt malgré deux édits de 1637 et 1646 les enjoignant de les conserver. L'édit de décembre 1691 est à l'origine de la suppression de ces charges et de leur remplacement par les offices de notaires apostoliques royaux nouvellement créés : leurs fonctions sont peu à peu et presque partout réunies à celles des notaires royaux.

Les minutes apostoliques sont rares. La liste ci-dessous est constituée à partir des noms de notaires qualifiés, dans les registres du contrôle des actes, de « *notaires apostoliques* ». Certains – dont le nom est suivi d'une astérisque – sont également notaires royaux et leurs minutes, conservées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire en sous-série 3 E, peuvent contenir des actes qu'ils ont rédigé en tant que notaires apostoliques.

Résidences (orthographe actuelle)	Notaires	Dates de contrôle des actes
Amboise	PENICEAU	1709 – 1715
Bléré	VERGER	1721
Bourgueil	Jean LEJOUTEUX MANGONNEAU*	1750 – 1788 1697 – 1699
Château-Renault	BOURGUINEAU	1739 – 1751
Chinon	GILLOIRE Julien ORIE*	1710 – 1759 1760 – 1780
Loches	Jean SAULQUIN* TOUCHARD	1741, 1752 1725 – 1740

Preuilley-sur-Claise	AUGER	1716
	François de LA TREMBLAIS*	1770 – 1781
	Benjamin-Joseph SUZOR*	1784
Richelieu	François GOUIN*	1727
Sainte-Maure-de-Touraine	René JAHAN*	1725 – 1726
Tours	COTTARD	1723 – 1729
	Claude FOUQUET	1716 – 1717
	[Nicolas] GERVAIZE-[PALLU]*	1781
	GOUIN	1755
	GUILLOT	1726 – 1750
	Jacques MOUYS*	1745
	André-Louis RIDET*	1734, 1747
	SOREAU	1749 – 1759
	René VENIER*	1719 – 1722
VERGER	1721	